

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027
MISE EN APPLICATION DU FORFAIT ANNUEL D'INTERNAT
MODALITES ET TARIFS

Vu les modalités de présence à l'internat des étudiants de 1^{ère} année et de 2^{ème} année durant le troisième trimestre, le « **forfait annuel** » est facturé aux familles comme suit :

1) Concernant les étudiants de 1^{ère} année

BCPSCT 1			
1 ^{ère} période Sept- Déc Règlement 1/09/26	2 ^e période Janvier-Mars Règlement 4/01/27	3 ^e période Avril-Juin Règlement 5/04/27	COÛT ANNUEL TOTAL
875 €	725 €	500 €	2100 €

2) Concernant les étudiants de 2^{ème} année

BCPSCT 2			
1 ^{ère} période Sept- Déc Règlement 1/09/26	2 ^e période Janvier-Mars Règlement 4/01/27	3 ^e période Avril-Juin Règlement 5/04/27	COÛT ANNUEL TOTAL
875 €	725 €	250 €	1800 €

Nous vous rappelons que ces dates de règlement devront être **scrupuleusement respectées**

Il est désormais possible de régler par virement à Monsieur l'Agent Comptable du Paulette NARDAL (svp préciser nom, classe, trimestre et montant)

IBAN : FR76 1007 1972 0000 0010 0039 754 TRPUFRP1

Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	97200	00001000397	54	TPFORTDEFrance

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE, MERCI DE VOUS RAPPROCHER DU
SERVICE DE L'INTENDANCE**

Le Proviseur,



Richard CAMPOS